

SIMM

système
d'information sur
le milieu marin



SERVICE D'ADMINISTRATION
DES RÉFÉRENTIELS MARINS

Mandat du référentiel des activités humaines

Version 1

Historique du document

Date de création : 21 juillet 2021

Dernière modification : 1^{er} octobre 2021

Version : 1

Version	Date	Auteurs	Motif
0.1	21/07/2021	A.Rouyer, C.Rabévol, S.Piel	Initialisation
0.2	23/09/2021	A.Rouyer, C.Rabévol, S.Piel	Relecture et modifications (périmètre et mandat)
1	01/10/2021	E. Gamp, A.Rouyer, C.Rabévol, S.Piel,	Relecture et finalisation

Contacts des membres du Service d'Administration des Référentiels (SAR) :

Nom	Téléphone	Mail	Organisme
Clémence RABEVOLO	0298224695	clemence.rabevolo@ifremer.fr	Service SISMER – Ifremer centre Bretagne ZI de la pointe du Diable 29280 Plouzané
Armelle ROUYER	0298224058	armelle.rouyer@ifremer.fr	Service SISMER – Ifremer centre Bretagne ZI de la pointe du Diable 29280 Plouzané
Steven PIEL	0298338745	steven.piel@ofb.gouv.fr	Office français de la biodiversité Direction surveillance, évaluation, données Pôle maritime de Brest 16 quai de la Douane 29229 Brest

Sommaire

Historique du document	2
Sommaire	3
1. Contexte	3
2. Périmètre de travail	4
3. Mandat	4
4. Organisation et délais	5

1. Contexte

Le **Système d'Information sur le Milieu Marin (SIMM)** s'inscrit dans le système d'information de l'État. Il est l'un des trois systèmes fédérateurs prévus dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 avec le [Système d'Information sur l'Eau](#) et le [Système d'Information sur la Biodiversité](#).

Il prend en compte les grands enjeux écologiques du développement durable sur le milieu marin, notamment le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires, alimentaires et naturels, la régulation des usages et de leurs impacts sur les milieux marins.

Le SIMM repose sur les systèmes de données publiques qui rassemblent des données relatives au milieu marin dans les espaces maritimes français. Ainsi, le SIMM a un rôle essentiel pour rendre compte à l'Union Européenne de la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques, comme la Directive Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM) et la Directive Cadre « Planification de l'Espace Maritime » (DCPEM).

Le **Service d'Administration des Référentiels (SAR)** a pour objectifs d'assurer l'élaboration des éléments du référentiel technique et de mettre en place les moyens techniques permettant de proposer un langage commun. En offrant une vision unique du référentiel de données au sein du SIMM, le SAR facilite ainsi l'interopérabilité des données entre les différents systèmes d'information.

L'équipe du SAR est constituée d'agents de l'OFB (pilotage) et de l'Ifremer (secrétariat). Ses travaux sont pilotés par le groupe de travail du langage commun du SIMM.

Le secrétariat technique du SAR est chargé de :

- l'organisation de groupes de travail, rédaction de documents et consultation des usagers et producteurs de données,
- l'administration et la diffusion des données de référence,
- l'appui technique aux acteurs des SI métiers : expression de leurs besoins, prise en compte du référentiel dans les textes réglementaires, gestion et diffusion des données.

2. Périmètre de travail

Les activités humaines considérées dans le cadre du SIMM sont des pratiques professionnelles ou de loisirs réalisées par l'homme sur le milieu marin *au sens large* (estran/littoral et domaine public maritime inclus).

Le référentiel sera constitué d'une liste d'activités humaines la plus exhaustive possible et des informations complémentaires nécessaires à sa bonne utilisation. Il devra inventorier les activités identifiées pour répondre aux besoins des politiques publiques. Il servira de support aux actions (collecte et bancarisation de données pressions/impacts, étude économique et sociale, calcul d'indicateurs des tableaux de bord des aires marines protégées) concernant les usages en milieu marin.

Le référentiel des activités humaines du SIMM ne devra contenir que les données de référence nécessaires à l'interopérabilité, et non des données métiers.

Le référentiel des activités humaines devra répondre aux besoins propres au SIMM, notamment :

- être opérationnel,
- assurer l'interopérabilité entre le SIMM, les banques de données et les systèmes internationaux,
- suivre les règles du [Cadre commun d'architecture des référentiels de données](#).

3. Mandat

Le SAR est chargé d'analyser les différentes possibilités de mise en place du référentiel des activités humaines, et de proposer au groupe de pilotage du langage commun les avantages et inconvénients des solutions envisageables.

Le SAR sollicitera les administrateurs de banques et SI métiers du SIMM, pour connaître les référentiels existants et/ou leurs besoins en lien avec cette typologie. Le SAR explorera la possibilité de l'utilisation d'un référentiel existant, comme par exemple les travaux réalisés par l'Office Français pour la Biodiversité¹, et en étudiera les fonctionnalités (quelles limites, quelles possibilités de le faire évoluer pour qu'il réponde aux besoins du SIMM, quelle organisation, etc.). De plus, les standards internationaux devront être pris en compte, notamment le vocabulaire HA2 du BODC (EMODNET).

Le SAR produira un document de conclusion comparant les différents référentiels existants et la manière dont ils répondent ou non aux besoins du SIMM. Le choix définitif sera discuté en groupe de pilotage du langage commun.

¹ Gamp E. et al., 2021, Note de présentation du référentiel typologique des activités en milieu marin. Office français de la biodiversité, 6p.

4. Organisation et délais

Le SAR constituera et animera un groupe de travail SAR ad'hoc avec les différents partenaires et référents thématiques.

Ce groupe de travail sera co-animé par Clémence RABEVOLO et Armelle ROUYER (Ifremer, secrétariat technique du SAR) ainsi que Steven PIEL (OFB, chargé du pilotage du SAR). Il pourra évoluer et comprendra notamment des coordinateurs de banques de données du SIMM.

Le SAR présentera son analyse au groupe de pilotage du langage commun dans les 6 mois après la première réunion du groupe de travail.

Le groupe de pilotage du langage commun peut demander des précisions au SAR, ce qui prolongera d'autant la vie du groupe.